



Déclaration liminaire CTPD du 21/04/2005

Monsieur le Directeur,

Le SNADGI CGT 43 a, lors de la réunion informelle du 06/01/2005, demandé la tenue d'un CTPD sur les thèmes suivants : L'utilisation de la cagnotte « Performance » et la mise en place de la LOLF au 01/01/2005.

Les représentants des personnels du SNADGI 43 tiennent à vous remercier d'avoir convoqué ce CTPD aujourd'hui.

Un bémol toutefois, vous avez jugé opportun de rajouter 4 autres sujets à l'ordre du jour, sans compter les questions diverses qui n'en doutons pas seront encore nombreuses.

Les représentants des personnels du SNADGI 43 ont attiré l'attention, déjà auprès de votre prédécesseur, sur la tentation de surcharger ce genre d'organisme paritaire. Pour mémoire le CTPD de fin Juin s'est terminé à 19 H. Celui du 25/11/2004, votre premier, commencé à 9 H s'est achevé à 19 H lui aussi. D'ailleurs lors de celui-ci toutes les questions n'ont pu être épuisées ! Ce n'était pas le cas de tous les heureux participants.

Vous comprendrez donc M. le Directeur que ce genre de situation n'est pas propice à un débat serein. En effet certains représentants semblaient en avoir assez. Depuis que vous êtes parmi nous, vous avez manifesté votre intention de pratiquer un dialogue franc et direct. Nous partageons entièrement votre souhait. Mais une des conditions de la réussite de ces réunions tient en la qualité des échanges. Manifestement la durée maximale de ces réunions ne devrait jamais dépasser 7 H 42 mn, vous en conviendrez sans mal.

Pour se faire les ordres du jour doivent être allégés en conséquence. Traditionnellement les représentants des personnels du SNADGI 43 préparent soigneusement les sujets traités, vous pouvez en témoigner. Vous devez donc leur donner les moyens de remplir au mieux leurs missions. De nombreux autres départements plutôt que de surcharger un CTP, en convoque tout simplement un deuxième.

Aujourd'hui M. le Directeur les représentants des personnels du SNADGI 43 joueront encore leur rôle dans l'intérêt de tous les personnels, sans oublier les usagers. Ils vous demandent simplement, tranquillement de rester dans des limites raisonnables. Bien qu'attaqués de toute part la durée hebdomadaire de travail est encore de 35 H (36H12 mn à la DGI), en tout cas nous ne sommes pas payés pour plus.